

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE VELOS – AVENANTS

(105-2025)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 13-2025 du 20 janvier 2025, le Conseil Municipal avait validé le choix des entreprises retenues pour l'aménagement de l'aire de vélos portant le montant de l'opération à 47 013,16€ HT, réparti en six lots.

Des modifications doivent être apportées au niveau du lot n°2 menuiseries bois ainsi que sur le lot n°3 électricité. Monsieur le maire présente les nouveaux avenants nécessaires à la bonne réalisation des travaux :

Il indique que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 9 octobre 2025 à 17h a émis un avis favorable pour ces avenants.

Mr Jean-Laurent PEREZ ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenants n°1 pour
 - le Lot n°2 : Menuiseries Bois – Sarl Menuiserie Perez : + 437€ HT portant le marché à un montant de 8 915€ HT,
 - le Lot n°3 : Electricité – Spie : + 600€ HT pourtant le marché à un montant de 3 000€ HT.

Le montant total de l'opération est ainsi porté de 47 013,16€ HT à 48 050,16€ HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau